

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 10 AVRIL 2017

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN
J.L.

Etaient excusés : CHATAGNIER D. FORT C.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
M CHATAGNIER D. à M LAYMOND M.

Etaient absents non excusés :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

- ORDRE DU JOUR** :
- CONSTRUCTION D'UN PARKING A LA BOTTELIERE : choix des entreprises
 - PROGRAMME TRAVAUX 2017 FORET COMMUNALE : demande subvention
 - INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS
 - CONVENTION D'ASSISTANCE RISQUES PROFESSIONNELS : avenant
 - APPROBATION DU PADD
 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR
 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016
 - AFFECTATION DES RESULTATS
 - VOTE DES TAXES
 - VOTE DU BUDGET M 14
 - AFFAIRES DIVERSES

CONSTRUCTION D'UN PARKING A LA BOTTELIERE : choix des entreprises

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la consultation d'entreprises en Marchés à Procédure Adaptée, pour la démolition d'un bâtiment et création d'un parking à La Bottelière. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité le 24 février 2017 avec avis d'appel public à concurrence dans le Dauphiné Libéré, journal d'annonces légales.

Il présente les propositions de la commission d'appels d'offres, réunie sous la présidence de M Jean LAYMOND, le 21 mars 2017. Il rappelle les critères de sélection des entreprises, à savoir : 60 % pour valeur technique de l'offre, 40 % pour le prix des prestations.

Il précise que la Commission d'Ouverture des Plis propose les entreprises suivantes dont les offres apportent la meilleure réponse et apparaissent comme les mieux disantes au vu des critères de jugement rappelés ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention de Monsieur Alain ROUX-MOLLARD retient les entreprises suivantes pour la rénovation des appartements de la Mairie :

	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
LOT 1 : GENIE CIVIL	ETRAL	90 784.50 €
LOT 2 : VOIRIE	EIFFAGE	14 005.00 €
TOTAL		104 789.50 €

autorise le Maire à conclure les marchés de travaux, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés,

PROGRAMME TRAVAUX 2017 FORET COMMUNALE : demande subvention

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Le BOIS (parcelles B et H) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017.

La nature des travaux est la suivante : Intervention sylvicole en futaie irrégulière
(Le montant estimatif des travaux est de 4980 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

- Vu les arrêtés municipaux des 01/04/2014 et 30/12/2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 01/01/2017 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoints au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

CONVENTION D'ASSISTANCE RISQUES PROFESSIONNELS : avenant

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la convention établie entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) et la Commune le 06 novembre 2014.

Il informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration a réévalué les tarifs forfaitaires de l'adhésion au service de conseil et d'assistance avec effet au 1^{er} janvier 2017 et qu'il convient d'établir un avenant pour acter cette évolution tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs d'adhésion au service de conseil et d'assistance.

APPROBATION DU PADD

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 13/02/2013.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

Orientation **1 - PRESERVER LE CADRE DE VIE**

Orientation **2 - CONSERVER ET MAITRISER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE**



Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert : La présentation du document n'appelle pas d'observation particulière dans la mesure où les membres du Conseil Municipal ont tous participé à toutes les réunions préparatoires.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

APPROBATION COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve le Compte de Gestion dressé par M le Percepteur.

Monsieur le Maire, avant de se retirer, demande à Monsieur Alain ROUX-MOLLARD, 2^{ème} Adjoint, de présenter le Compte Administratif de l'exercice 2016.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	2 014 114.17
Dépenses	:	1 474 878.85
Résultat exercice année N	:	817 181.68
Résultat antérieur N-1	:	189 888.23

Solde d'exécution Fonct : 729 123.55

INVESTISSEMENT :

Recettes	:	1 262 553.04
Dépenses	:	984 606.68
Résultat exercice année N	:	277 946.36
Résultat antérieur N-1	:	366 179.13

Solde d'exécution : 644 125.49

Restes à réaliser : 794 550.00

Résultat d'ensemble investissement : - 150 424.51

RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2016 : 578 699.04

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation résultat Fonctionnement et Investissement comme suit :

Section Invest. recettes ligne 001 : résultat Investissement reporté	:	+ 644 125.49
Section Invest. recettes ligne 1068 : Invest excédent fonctionnement capitalisé	:	470 048.00
Section Fonct. Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	:	259 075.55

VOTE DES TAXES

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition de l'ensemble des taxes.

Le Conseil, après avoir entendu les propositions du Maire, accepte, à l'unanimité des membres présents et des représentés, de ne pas modifier les taux d'imposition des différentes taxes.

	<u>TAUX 2015</u>	TAUX MOYENS	
	LE BOIS	DEPARTEMENT	NATIONAL
TAXE HABITATION	6.48	17.93	24.19
TAXE FONC BATI	11.68	21.60	20.52
TAXE FONC N BATI	103.40	98.33	49.15
CFE	29.83	-	25.95

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET GENERAL M14

Budget 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, après avoir attribué les différentes subventions, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve et vote le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 957 076.00
INVESTISSEMENT : 1 677 408.00

Il est à noter que la Commune reverse sur les dépenses de fonctionnement, les sommes suivantes :

FNGIR (Fonds Nationaux de garantie individuelle de ressources) : 624 554.00
FPIC (Fonds de péréquation horizontale) : 69 507.00

Au titre de la contribution au redressement des finances publiques, un prélèvement à la source sera effectué cette année par les services de l'Etat.

AFFAIRES DIVERSES

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la proposition de l'ONF de constituer un groupement de commandes de prestations d'exploitation forestière afin de coordonner les achats de services d'exploitation qui doivent être réalisés dans les forêts respectives relevant du régime forestier de chaque membre.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune à ce groupement.

LOCATION APPARTEMENTS DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux de rénovation des logements de la Mairie et présente deux demandes de location pour ces appartements. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à ces demandes.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le _____ à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 20 AVR. 2017

Le Maire,

J. LAYMOND.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Laymond". Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE LE BOIS" at the top and "Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms. The signature and the stamp are partially overlapping.